

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ LILLE-III

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;
Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2010 relatif à l'habilitation de l'université Lille-III à délivrer des diplômes nationaux ;
Vu les pièces justificatives produites par M. SAMY BARNAT, né le 8 mai 1985 à LILLE (059), en vue de son inscription à la licence ;
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**, mention **PHILOSOPHIE**,
mention passable

est délivré à **M. SAMY BARNAT**

au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère **le grade de licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lille, le 21 octobre 2011

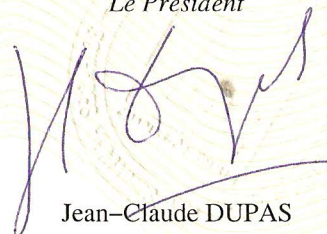
Le titulaire

N°

LILLIII 8342413

/2011201001301

Le Président



Jean-Claude DUPAS

*Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités*



Marie-Jeanne PHILIPPE

